

Jeudi 10 octobre 2019 - ESIEE Amiens
14 Quai de la Somme - 80000 AMIENS
13h30 – 18h00

Audit énergétique obligatoire : contrainte ou opportunité pour l'entreprise ?

Depuis 2015, l'audit énergétique s'impose aux entreprises de plus de 250 salariés ou ayant un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros et un bilan supérieur à 43 millions d'euros. Une mise à niveau tous les quatre ans étant également prévue par la réglementation, l'année 2019 a vu fleuri de nombreux renouvellements dans les entreprises.

Le code de l'énergie prévoit la réalisation d'un audit énergétique pour les grandes entreprises de plus de 250 salariés, afin qu'elles mettent en place une stratégie d'efficacité énergétique de leurs activités. L'audit énergétique permet de repérer les **gisements d'économies d'énergie** chez les plus gros consommateurs professionnels (tertiaires et industriels). Depuis le 5 décembre 2015, toutes les grandes entreprises précitées doivent être en capacité de justifier à tout moment d'avoir réalisé un **audit énergétique** couvrant au moins 80% des factures énergétiques, et datant de moins de 4 ans. Une **alternative à cette obligation d'audit est de justifier d'une certification ISO 50 001** en cours de validité sur au moins 80% des factures énergétiques.

*Quatre ans après la mise en œuvre de cette réglementation, quels sont les résultats obtenus en entreprise ?
Quelles difficultés les entreprises rencontrent-elles dans la mise en œuvre de l'audit ?
Comment peuvent-elles être accompagnées ?*

L'ATEE Hauts de France et la DREAL Hauts de France vous proposent une après-midi riche en témoignages sur les résultats obtenus grâce aux audits réalisés au cours de la première période :

- ✓ Des propositions d'améliorations de l'efficacité des audits issues d'un groupe de travail de l'ATEE
- ✓ Des témoignages d'entreprises sur les avantages et la pertinence d'un audit de qualité
- ✓ Deux témoignages d'entreprises sur l'intérêt de la certification ISO 50001 dans la gestion de l'énergie sur leur site
- ✓

Ensuite, l'ATEE exposera les programmes d'actions sur le SME qu'elle pilote dans le cadre des CEE :

- ✓ **PRO-SME_n** : Programme national qui encourage et soutient financièrement la mise en place de Systèmes de management de l'énergie (SME_n) conformes à la norme ISO 50001 dans les organisations (entreprises, collectivités...), à hauteur de 20% des dépenses annuelles énergétiques des sites concernés ou avec un plafond de 40 000 euros HT. www.pro-smen.org
- ✓ **PROREFEI** : Programme national qui vise à former les salariés en charge de la gestion de l'énergie dans l'industrie afin de faire émerger des projets d'optimisation énergétique concrets, réalistes et rentables, adaptés aux contraintes de chaque entreprise. www.prorefei.org

13:30 **Accueil**

14:00 Introduction par l'ESIEE et l'ATEE Hauts de France Picardie

14:10 Méthodologie de l'audit énergétique, par Clémence MICHEL (DEEPI)

14:30 - REX des audits énergétiques obligatoires en région Haut de France
- Points d'amélioration des audits et évolutions réglementaires, par Pascal FASQUEL et Marilyne ROSSI (DREAL Haut de France)

15:00 Synthèse de la réunion de brainstorming de l'ATEE sur les améliorations possibles de l'audit, par Daniel CAPPE (ATEE)

15:30 Présentation de deux REX réussis :
- Témoignage de l'entreprise ALIANCYS/DSM à Compiègne (60), par Pascal JEANNIN (ALIANCYS) et Tanguy BRICONGNE (WATT Ingénierie)
- Témoignage de l'entreprise MAGUIN à Charmes (02), par Antoine DELPLANQUE MAGUIN et David BRIQUET (ENERGETHIK)

16:30 Quel intérêt d'être ISO 50001 ?
- Témoignage de l'entreprise MAXAMTANW à Mazingarbe (62), par Lionel MANSUY, responsable de production
- Témoignage de l'entreprise Parc ASTERIX, Groupe GREVIN et Cie (60), par Pascal LECAT, responsable énergie environnement.

17:10 Présentation des Programmes PRO-SME_n et PROREFEI par Daniel CAPPE et Karine MAILLARD (ATEE)

17:45 Conclusion par Jean-Claude MOMEUX, Président de l'ATEE Hauts de France Picardie

Pot de l'amitié

Bulletin d'inscription

Nom/Prénom : _____
Société : _____ Fonction : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Tél. : _____ Mob. : _____
E-Mail: _____
Adresse de facturation si différente de la précédente : _____

Je m'inscris à la conférence **Audit énergétique obligatoire : contrainte ou opportunité pour l'entreprise ?**

Je suis adhérent ATEE : n° d'adhérent _____ je verse : 36 € (dont TVA 20% - 6 €)

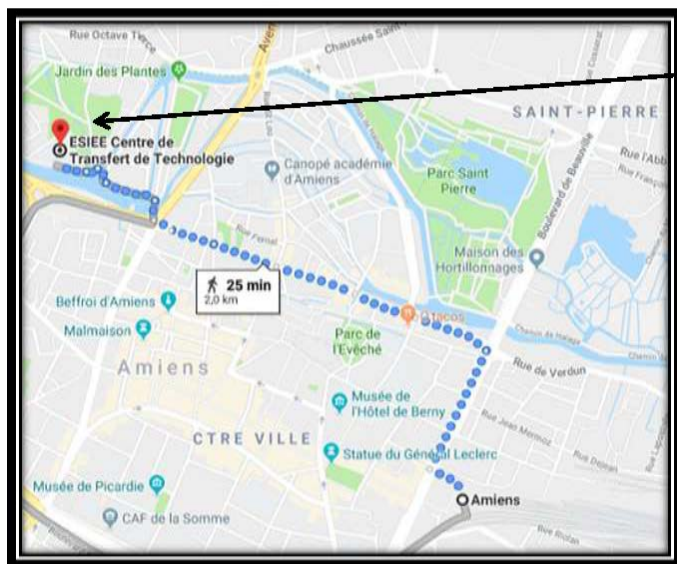
Je ne suis pas adhérent : je verse 60 € TTC (dont TVA 20% - 10 €)

Je suis étudiant ou demandeur d'emploi, je participe gratuitement

Je souhaite adhérer à l'ATEE, je verse 88€ net et je participe gratuitement ([Plus d'infos sur les conditions d'adhésion à l'ATEE](#))

Bulletin d'inscription à retourner complété accompagné du chèque règlement à l'ordre de l'ATEE à :
ATEE Hauts-de-France Groupe Picardie, c/o ESIEE-AMIENS, 14 Quai de la Somme, BP 10100 - 80082 AMIENS
Pour toutes informations par tél. : 06.86.89.73.36 par mail à : picardie@atee.fr
Une facture vous sera adressée à l'encaissement environ un mois après la manifestation.

Plan d'accès



Rendez-vous à l'ESIEE AMIENS
14 Quai de la Somme
80000 AMIENS
Tél. 03 22 66 20 00
[Plan d'accès](#)

